

De : [Accès à l'information - Montérégie](#)
A :
Cc :
Objet : Demande d'accès à l'information n° 200774673 - Courriel réponse
Date : 26 janvier 2022 10:02:00
Pièces jointes : [Avis de recours.pdf](#)
[1. CA du 1983-09-16.pdf](#)
[2. Lettre du 1983-11-04.pdf](#)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 14 octobre dernier, concernant un site sis au 725, rue Rossister à St-Jean-sur-Richelieu - lot 3 421 505.

Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints au présent courriel.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie

Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques

201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607

Télécopieur 450) 928-7755

www.environnement.gouv.qc.ca

-

Veuillez prendre connaissance du message ci-dessous.

Demandes d'autorisation ministérielle

Des changements importants entreront en vigueur le 31 décembre prochain. Préparez-vous dès maintenant si vous prévoyez déposer une autre demande en 2022:

- Inscrivez-vous à ClicSÉCUR et aux services Projet Environnementaux (9000) pour être en mesure de déposer vos demandes d'autorisation ministérielle.
- Utilisez nos nouveaux formulaires obligatoires pour les demandes d'autorisation ministérielle déposées après le 31 décembre 2021.
- Informez-vous sur les éléments à inclure dans votre demande pour qu'elle soit recevable.

Pour plus de détails, [visitez notre site web](#).

Vous avez des questions sur la recevabilité ou les formulaires? Contactez-nous à l'adresse suivante : recevabilite.formulaires@environnement.gouv.qc.ca

Montréal, le 16 septembre 1983

Rimprex
725, Rossiter
St-Jean-sur-Richelieu, QC
J3B 8A4

A l'attention de: Monsieur Feric
Président

OBJET: Certificat d'autorisation

Messieurs,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise le 12 septembre 1983, je vous annonce que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., 1977, chapitre Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués au 725 Rossiter, St-Jean-sur-Richelieu et peuvent être décrits sommairement comme suit:

- Séchage de bois par air chauffé électriquement dans un four comprenant 4 chambres, de capacité 25 000 - 30 000 pieds de planches.

Le tout selon votre lettre datée du 12 septembre 1983.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Sous-ministre de
l'Environnement

ORIGINAL SIGNÉ PAR

par: Florent Poirier
Directeur régional

HDP/jlf

c.c.: Municipalité de St-Jean-sur-Richelieu
a/s.: Mademoiselle Charlotte Morais, greffier

Etudié par:

H. Duc Phan

Montréal, le 4 novembre 1983

Ministère de l'Expansion
économique régionale
800, place Victoria
suite 4326
C.P. 247
Montréal, QC
H4Z 1E8

A l'attention de: Madame Simone Lauzière

OBJET: RIMPREX
St-Jean

Mesdames,
Messieurs,

Suite à notre conversation téléphonique du 3 novembre 1983, la présente est pour vous confirmer que nous avons effectué une inspection le 9 septembre 1983 à l'usine Rimprex à St-Jean.

Lors de cette visite, l'usine était en opération normale et nous n'avions décelé aucune sorte de pollution. Le procédé de séchage de bois utilisé ne crée pas d'émission ni de poussière ni d'odeur perceptible; il n'occasionne pas non plus de pollution de l'eau d'après nos observations.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Hung Duc Phan, ingénieur
Secteur industriel

/jlf